

SERVICES PERISCOLAIRES

MUNICIPAUX



Notice

Le dossier d'inscription aux services périscolaires est **obligatoire** pour toute fréquentation régulière ou occasionnelle.

Attention, les personnes qui souhaitent utiliser le service « E-TICKET » pour créditer par internet leur compte E-tickets de Forfait Bus, restaurant scolaire (cantine), doivent impérativement renseigner l'adresse mail sur ce document.

Le fait de renseigner ce dossier unique d'inscription aux SPM (Services Périscolaires municipaux) permet d'accéder aux services sur le portail E-TICKET.

RAMASSAGE SCOLAIRE MUNICIPAL (BUS)

Conditions : Réservé aux enfants (à **partir de 3 ans**) dont les parents - ou, éventuellement les grands-parents, l'assistante maternelle - habitent la commune.

Les arrêts se trouvent obligatoirement sur la commune et sont mis en place, selon les besoins, avec l'accord des services départementaux compétents. Aucune montée ou descente du bus ne pourra avoir lieu en dehors des arrêts prévus.

L'inscription au bus nécessite une inscription administrative préalable en Mairie pour transmission au Conseil Départemental.

Offre : Le matin et le soir des lundis, mardis, jeudis et vendredis. Une fiche horaire vous sera transmise dès que le Conseil Départemental nous l'aura communiquée (en fonction du nombre d'enfants, les horaires peuvent être légèrement modifiés).

Unité de réservation : Bimestre

Coût de réservation au bimestre : 1 enfant : 20 € ; et 30 euros à partir de 2 enfants ou plus de la même famille.

Ce tarif est inchangé quel que soit le rythme au cours du bimestre (matin et soir, seulement le matin, seulement 1 mois,...).

Modalités de réservation : Les inscriptions et les changements doivent être faits le plus tôt possible sur le portail **eTicket** en respectant impérativement les délais impartis suivants :

Au cours du bimestre en cours pour le bimestre suivant
(sauf nouvel arrivant et/ou première inscription en cours de bimestre)

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL (CANTINE)

Conditions : L'inscription au restaurant scolaire nécessite une inscription administrative préalable en Mairie.

Offre : Le midi le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Unité de réservation : le repas

Coût de réservation à la séance :

> Pour les enfants dont les parents résident sur la commune : **1,85 € le repas**

> Pour les enfants dont les parents résident en dehors de la commune : **2,60 € le repas.**

Modalités de réservation : Les inscriptions et les changements doivent être faits le plus tôt possible sur le portail **eTicket** en respectant impérativement les délais impartis suivants:

Dans tous les cas (sauf maladie) avant 11h30 : Le lundi pour le jeudi, Le mardi pour le vendredi, Le jeudi pour le lundi. Le vendredi pour le mardi.

Passés ces délais, aucune modification ne sera prise en compte. Les repas réservés mais non consommés seront facturés.

Si trop souvent répétée, (plus d'une fois par mois et/ou de façon régulière) en cas de présence de l'enfant sans inscription préalable au planning hebdomadaire et après une lettre d'avertissement restée sans réaction probante la semaine suivante, Le dossier de l'enfant passera en facturation mensuelle anticipée jusqu'à la fin de l'année scolaire (sauf décision d'interruption du service à l'initiative des parents). Un courrier informera le parent ou le responsable référant de ce changement.

A savoir : Les inscriptions seront faites à l'avance pour le mois suivant par les services administratifs. Une facture de régularisation sera envoyée aux parents. L'intégralité du mois devra être créditée et aucune déduction ne sera envisageable en cas d'absence ponctuelle de l'enfant. (sauf absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical)

POUR INFORMATION : ARRET DE LA GARDERIE MUNICIPALE

RAPPEL :

À compter de la rentrée de Septembre 2018 la garderie devient intercommunale ! Avant et après l'école ce sont désormais des activités périscolaires.

Informations et Inscription obligatoire au Bureau Enfance Jeunesse (BEJ) :

Maison de la Petite Enfance à Sainte-Foy-la-Grande – Tél. 05 24 24 23 88 – inscriptions-enfance@paysfoyen.fr

Le lieu d'accueil reste le même (Bâtiments école rue Jules Ferry à Port-Sainte-Foy).